

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-06-02- VŒUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION DE SOUTIEN A SAINT GOBAIN PONT-A-MOUSSON

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVÉE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

L'annonce d'un potentiel soutien du Plan France Relance au groupe indien Electrosteel a suscité une vive émotion et de nombreuses réactions.

En effet, **le projet qui consisterait à implanter une usine de canalisations en France fait peser de lourdes menaces sur le marché européen**, actuellement en surcapacité et sur un secteur déjà sous forte tension avec un nombre d'emplois conséquents en France qu'il convient de préserver.

La Commission Européenne a ainsi estimé, lors de son enquête de 2016, la capacité de production des tuyaux en fonte ductile en Europe à 1000-1100 kt. Elle est actuellement de l'ordre de 800 kt. Cette baisse des capacités de production n'a pas permis d'augmenter le taux d'utilisation des capacités de production qui reste faible (de l'ordre de 55 %).

L'aide d'État accordée par le gouvernement français aurait donc pour conséquence d'augmenter de 80 kt les capacités de production d'un secteur déjà en surcapacité.

Historiquement Electrosteel fabrique l'intégralité de ses canalisations en Inde près des mines de fer proches de Calcutta. Son actuel site français est principalement une plateforme logistique complétée par une activité de revêtement des tuyaux de canalisation. Il serait donc transformé en site de production.

Précisément, les importations de tubes et de tuyaux en fonte ductile originaire de l'Inde par le groupe Electrosteel ont nécessité la mise en place par la Commission européenne de mesures anti-dumping et anti-subsidies en 2016 ([1] et [2]) alors que les tentatives d'implantation en Inde de nos propres acteurs, notamment Saint-Gobain Pont à Mousson dans la région de Goa, ont été systématiquement déboutées.

Alors que **Saint-Gobain Pont à Mousson se modernise avec un plan d'investissement d'avenir de 170 millions d'euros soutenu par la Région Grand Est**, il serait contre-performant que l'Etat apporte 4 millions d'euros sur un programme de 40 millions d'euros d'investissement à un concurrent déloyal qui pratique le dumping et risque de détruire, à brève échéance, des emplois nationaux.

Pour 200 emplois annoncés par Electrosteel, ce sont près de 1800 emplois qui seraient menacés en Europe, en France et particulièrement dans notre région.

A contrario, les investissements prévus par Saint-Gobain devraient permettre de **relocaliser la production de raccords représentant 200 emplois supplémentaires à Blenod et à Foug.**

Par ailleurs, cette aide intervient dans **un contexte où les entreprises européennes doivent investir fortement pour décarboner** leurs processus de fabrications sans pouvoir bénéficier d'un mécanisme d'ajustement carbone [3].

Précisément, les investissements programmés par Saint-Gobain, sont notamment destinés à valoriser la réduction de CO2 de la production de fonte par fusion électrique.

On a donc, d'un côté, **un acteur implanté localement qui transforme son outil de production pour réduire son impact environnemental et relocaliser une partie des emplois et, de l'autre, un acteur économique qui pratique le dumping et menace un secteur en tension.**

Enfin, la production de solutions complètes de canalisation en fonte est **un secteur industriel éminemment stratégique pour notre souveraineté dans le secteur de l'eau.** Depuis plusieurs années, les Collectivités locales se mobilisent pour soutenir les sites de Saint-Gobain comme en décembre 2020 où de nombreux parlementaires et élus locaux ont défendu avec le Président de la Région Grand Est, une « activité industrielle et économique locale afin de maintenir notre souveraineté industrielle et sanitaire, notamment dans le secteur de l'eau », en appelant à une solidarité entre les acteurs de la commande publique et les firmes nationales.

Cet exemple illustre la nécessité que **l'Etat définisse, en urgence, une stratégie industrielle en lien avec les territoires et dans un dialogue constant avec les Régions et les collectivités locales.** Cette absence de dialogue et de concertation explique très largement les erreurs stratégiques que l'exemple d'Electrosteel souligne.

A l'instar de la démarche engagée par la Région Grand Est en lien avec le groupe Saint-Gobain Pont à Mousson, la présente motion a pour objet de demander :

- **La réalisation d'une véritable étude d'impact** sur le soutien à Electrosteel permettant de souligner les risques aux plans économique et social, régional et national et conduisant au retrait du projet des financements nationaux ;
- **Le maintien de notre souveraineté industrielle et sanitaire, tout particulièrement dans le secteur stratégique de l'eau ;**
- **La négociation d'accords internationaux demandant la réciprocité et permettant d'éviter les phénomènes de cheval de Troie** tel qu'illustré par Electrosteel ;
- **Le soutien de nos fleurons industriels** dans leurs projets d'implantation internationaux ;
- **Le soutien du gouvernement à Saint-Gobain Pont à Mousson** dans sa stratégie de transformation et de relocalisation d'activités ;
- **Un changement complet de méthode de travail dans la mise en oeuvre du Plan France Relance en s'appuyant sur les Régions** et en articulation avec les acteurs locaux.

L'aide d'État accordée au projet de l'entreprise Electrosteel va à l'encontre des objectifs affichés par le plan de relance et pénalisera gravement l'emploi industriel notamment en Grand Est (5 sites, 2262 salariés et 50 entreprises intervenant en sous-traitance).

Après des décennies de délocalisations industrielles, le premier objectif du plan France relance doit être de soutenir et renforcer nos fleurons industriels.

[1] Règlement d'exécution (UE) 2016/388 de la Commission du 17 mars 2016 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de tubes et de tuyaux en fonte ductile (également dénommée « fonte à graphite sphéroïdal ») originaires de l'Inde (JO L 73 du 18.3.2016, p. 53).

[2] Règlement d'exécution (UE) 2016/387 de la Commission du 17 mars 2016 instituant un droit compensateur définitif sur les importations de tubes et de tuyaux en fonte ductile (également dénommée « fonte à graphite sphéroïdal ») originaires de l'Inde (JO L 73 du 18.3.2016, p. 1).

[3] C'est-à-dire la taxation des importations de produits venant de partenaires internationaux qui ne partagent pas les mêmes normes de protection du climat que celles de l'Union, qui est prévu par la loi européenne sur le climat. Règlement (UE) 2021/1119 du parlement européen et du conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat »)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Adopter la motion présentée ci-dessus ;**
- **D'Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion et à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX